

ME 54 - MUSICOLOGIE PR 341 - M2 Musique, Interprétation, Patrimoine (MIP)					
Le règlement des études de l'Université Paris-Saclay rappelle que les semestres ne sont pas compensables entre eux, que la note plancher est de 7/20. Dans cette formation, toutes les UE du premier semestre sont compensables entre elles. C'est aussi le cas des UE du deuxième semestre à l'exception du stage qui n'est ni compensable ni compensant. Par défaut, les coefficients affectés à chacune des UE sont proportionnels aux ECTS correspondants.					
Nom du UE	Semestres	ECTS	Heures	Modalités de contrôle de connaissances	Coefficients
S3- Semestre 3					
Analyse musicale 3	S3	3	12	100% contrôle continu	3
Langue vivante	S3	3	24	100% contrôle continu sur la base de plusieurs travaux personnels	3
Pratiques artistiques collectives III	S3	2	24	100% contrôle continu. L'évaluation repose sur un contrôle continu où seront prises en considération les qualités de musicien interprète de l'étudiant, son engagement musical en situation de répétition et de concert, ainsi que ses aptitudes à manager un groupe.	2
Discipline principale Instrument/Voix	S3	6	18	100% contrôle continu.	6
Production du spectacle vivant	S3	8	55	Exposés, devoirs sur table et présentations orales	8
Projet artistique personnel	S3	8	1	100% contrôle continu. Au S3, l'évaluation portera sur l'avancement du mémoire de recherche (50%) et l'avancement du projet artistique (50%).	8
TOTAUX ECTS S3	S3	30	134		
S4 - Semestre 4					
Analyse musicale 4	S4	3	12	100% contrôle continu	3
Langue vivante	S4	3	24	100% contrôle continu sur la base de plusieurs travaux personnels	3
Pratiques artistiques collectives IV	S4	2	24	100% contrôle continu. L'évaluation repose sur un contrôle continu où seront prises en considération les qualités de musicien interprète de l'étudiant, son engagement musical en situation de répétition et de concert, ainsi que ses aptitudes à manager un groupe.	2
Discipline principale Instrument/Voix	S4	6	18	100% contrôle continu.	6
Projet artistique personnel	S4	16	18	Rédaction d'un mémoire de recherche et soutenance devant jury (40% de la note) et réalisation d'une production artistique (60% de la note).	16
TOTAUX ECTS S4	S4	30	96		

UE "Production du spectacle vivant": désormais assurée par l'UVSQ pour les 55h uniquement pour les MIP